



New Brunswick
College of Pharmacists
**Ordre des pharmaciens
du Nouveau-Brunswick**

*Governing the practice of pharmacy for a healthier New Brunswick
Régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé*

Important Updates | Mises à jour importantes

February 17, 2022

In this issue...

1. Non-sterile Compounding Standards Implementation Deadlines Reminder
2. Pharmacists Assessing & Prescribing for Minor Ailments and Preventable Conditions
3. Public Health NB: Out of Province Immunizations: MyHealth Record Corrections
4. LifeWorks - February Heartbeat Newsletter
5. New Brunswick Pharmacy Awards - Nominate someone today

Save the Date...

- March 31: Deadline for [submission of N.B. Pharmacy award nominations and scholarship and bursary applications](#)

Le 17 février 2022

Dans ce numéro...

1. Échéances pour la mise en œuvre des normes relatives à la préparation de produits non stériles
2. L'évaluation de patients et prescription par les pharmaciens en cas d'affections mineures et de maladies évitables
3. Santé publique N.-B. : Vaccins hors province : Corrections du dossier MyHealth
4. LifeWorks Bulletin Pulsion février 2022
5. Présenter des candidatures en vue de la remise d'un des Prix et distinctions en pharmacie au Nouveau-Brunswick

Réservez la date.....

1. Le 31 mars : [La date limite pour les Prix, bourses et bourses d'études en pharmacie du Nouveau-Brunswick](#)

1. Non-sterile Compounding Implementation Deadlines

As the deadlines for implementation of the Model Standards for Pharmacy Compounding of Non-sterile Preparations (the Standards) are approaching, the College is sending this reminder of resources such as the timeline and checklists available on the College website [[LINK](#)].

The College has offered additional support (links below) to pharmacy professionals navigating the implementation of the Standards and most recently, compounding pharmacist Sebastian Denison was invited to speak at a webinar that focused on Risk Assessments and Master Formulation Sheets [[Link to recording](#)]. Simultaneous French translation was provided during the webinar, however the audio recording malfunctioned and is unfortunately not available. The content of the slides has been translated however and is accessible on the College website.

As a reminder, the items that must be complete no later than the approaching Phase 2 deadline (April 1, 2022) are:

1. All Level A compounding requirements met*
2. Personnel training and skills assessment complete
3. Risk assessment complete
4. Policies and procedures documented
5. Looked ahead to Phase 3 requirements; considered early implementation

*If a compound is defined as Level A in the Standard, any pharmacy that compounds that product after April 1, 2022 must be compliant with the Standards. Requirements include:

1. Staff involved in compounding a Level A product are properly trained.
2. Facilities and equipment meet the requirements in the Standards.
3. Product and preparation requirements in Section 6 of the Standards are met. This includes such things a SOP, MFR, BUD assignment, personnel conduct, ingredients used, documentation, etc.

*More information is included in the *Checklist Overview of Phases 1, 2 and 3* document on the College website. As published in the document, work on some of the detailed goals may be completed in phase 3 (i.e., work that has begun in phase 2).

Guidance for New Brunswick Pharmacy Professionals

Guidance Document for Pharmacy Compounding of Non-sterile Preparations [[LINK](#)] published by NAPRA in conjunction with the Standards was accepted by Council as a resource for pharmacy professionals, if needed.

Implementation Timeline [[LINK](#)]

Checklist Overview of Phases 1, 2 and 3 [[LINK](#)]

FAQ document [[LINK](#)]- to address some of the issues either not addressed in the Standards or Guidance Document, or that lack specificity.

Assessing Knowledge and Technique when Compounding [[LINK](#)] - to accompany the Standards and Guidance documents, which will serve as a caution to members regarding some risks inherent in compounding.

Tips for preparing Risk Assessments and Master Formulas [[Webinar recording](#)]

2. Pharmacists Assessing & Prescribing for Minor Ailments and Preventable Conditions

Access to primary care in New Brunswick has long been an issue of concern and the COVID-19 pandemic only amplified the urgency to find solutions for patient access to timely and quality care. Pharmacy professionals play an important role in primary care and in the province's health plan and expanded focus on access to timely, quality care.

The College continues to collaborate with the Department of Health at an accelerated pace to identify and implement changes in the areas of greatest impact for patients, guided by data and experiences in other provinces and jurisdictions. Through this evidence-informed approach, three new areas for pharmacist assessment and prescribing have emerged as priorities.

At its meeting on Monday February 14th, Council approved the addition of the following to Appendix 2 to the Regulations:

1. Herpes Zoster (shingles) (Minor Ailments)
2. Contraception management (Prescribing for Preventable Conditions)
3. Lyme disease post-exposure prophylaxis* (Prescribing for Preventable Conditions)

The proposed changes have been forwarded to government for Ministerial approval and could be expedited under Part XXXI of the Regulations (Emergency Measures). Subject to Regulation 31.07, the amendments will subsequently be presented at the upcoming Annual General Meeting for approval.

Next steps: We continue to work with pharmacy stakeholders including the Department of Health to move this forward and to discuss potential implementation timelines. The College has begun to identify resources that facilitate these areas of practice and is building a communication plan that will focus on delivering key details of this change in a timely manner to support pharmacy professionals. *Lyme disease post-exposure prophylaxis requires additional work to align regulatory requirements outside of the College and therefore will be enabled separately from the other additions.

3. Public Health NB: Out of Province Immunizations: MyHealth Record Corrections

If your pharmacy receives any questions from the public regarding adding out of province Covid-19 immunizations to their New Brunswick Record of Immunizations, please ask the patient to send an email to immunizationrecordupdates@gnb.ca with the subject line "**Out of Province Immunization**".

This email should **only** state the name of the patient and contact information. No personal information should be sent by email.

Once their request has been received, they will be contacted by a member of the New Brunswick Public Health Team.

4. LifeWorks - February Heartbeat Newsletter

The LifeWorks program is offered by the New Brunswick Pharmacists' Association and the New Brunswick College of Pharmacists. It is designed to assist registrants and their immediate families in resolving issues that affect their personal lives and, in some cases, their job performance. The confidential program offers bilingual personal support over the telephone, in person or online. Speak to a caring LifeWorks consultant any time at 1-877-207-8833. TTY: 1-877-371-9978 Visit www.lifeworks.com. (User ID: pharmacy Password: wellness)

February Heartbeat Newsletter - Healthy Heart and Mind

Staying fit is vital for good heart health, yet it can be hard to stay motivated. The best way to turn exercise into a part of your normal routine is to make it something you enjoy. Find out more about how to make fitness fun. [[LINK](#)]

5. New Brunswick Pharmacy Awards - Nominate someone today

Celebrating our successes

The New Brunswick Pharmacy Awards are one way of applauding outstanding practice and recognizing the significant achievements made by members of our profession. Equally significant is the impact of the stories shared about the recipients and the path that led them to stand out as a leader in their profession.

Please take a few moments to review the available awards for 2022

<https://www.nbpharmacists.ca/site/awards>.

As you read through the criteria, no doubt a few names will come to mind as more than deserving of the recognition. Please submit a nomination for 2022 by March 31st.

Le 17 février

1. Échéances pour la mise en œuvre des normes relatives à la préparation de produits non stériles

À l'approche des échéances pour la mise en œuvre du Modèle de normes relatives à la préparation de produits non stériles en pharmacie (ci-après désignées simplement comme les Normes), l'Ordre vous fait parvenir le présent rappel quant aux ressources offertes sur son site Web, telles que le calendrier de mise en œuvre et la liste de vérification [[LIEN](#)].

L'Ordre a offert un soutien supplémentaire (voir les liens qui figurent ci-après) aux professionnels de la pharmacie qui s'emploient à mettre en œuvre les normes et, plus récemment, Sebastian Denison a été invité à prendre la parole à l'occasion d'un webinaire portant sur la préparation d'évaluations du risque et les préparations magistrales. La présentation était interprétée simultanément en français, mais l'enregistrement n'est malheureusement pas disponible en raison d'un problème technique. Le contenu des diapositives a néanmoins été traduit et peut être consulté sur le site Web de l'Ordre [[LIEN](#)].

À titre de rappel, les exigences suivantes doivent être satisfaites au plus tard à l'échéance fixée pour la phase 2 (soit le 1^{er} avril 2022) :

1. Toutes les exigences relatives à la préparation de niveau A sont respectées.*
2. La formation et l'évaluation des compétences du personnel sont terminées.
3. L'évaluation des risques est terminée.
4. Les politiques et les procédures sont consignées.
5. On a examiné à l'avance les exigences de la phase 3 et on a envisagé la mise en œuvre anticipée.

*Si un produit est défini comme étant de niveau A dans les Normes, toute pharmacie effectuant sa préparation après le 1^{er} avril 2022 doit être conforme aux Normes. Les exigences à satisfaire sont, dans ce cas, les suivantes :

1. Le personnel qui participe à la préparation d'un produit de niveau A est adéquatement formé.
2. Les installations et l'équipement sont conformes aux exigences énoncées dans les Normes.
3. Les exigences relatives au produit et exigences de préparation de la section 6 des Normes sont satisfaites, notamment celles se rapportant à des éléments tels qu'une PON, un registre de préparation maîtresse (RPM), une date limite d'utilisation (DLU), la conduite du personnel, les ingrédients utilisés, la consignation, etc.

*De plus amples renseignements sont inclus dans la Liste de vérification pour les phases 1, 2 et 3 sur le site Web de l'ordre. Comme il l'est mentionné dans le document, des travaux par rapport à certains des objectifs détaillés (qui auraient débuté en phase 2) peuvent être achevés en phase 3.

Conseils à l'intention des professionnels de la pharmacie du Nouveau-Brunswick

Document d'orientation relatif à la préparation de produits non stériles en pharmacie [[LINK](#)] publié par l'ANORP parallèlement aux Normes et accepté par le Conseil comme une ressource pouvant être consultée par les professionnels de la pharmacie au besoin.

Calendrier de mise en œuvre [[LINK](#)]

Liste de vérification pour les phases 1, 2 et 3 [[LINK](#)]

Foire aux questions [[LINK](#)]- pour répondre à certaines questions non abordées dans les Normes proprement dites ou le Document d'orientation, ou apporter davantage de précisions.

Évaluation des connaissances et des techniques liées à la préparation en pharmacie [[LINK](#)] – pour accompagner les Normes et le Document d'orientation, qui informera les membres de certains risques inhérents à la préparation.

2. L'évaluation de patients et prescription par les pharmaciens en cas d'affections mineures et de maladies évitables

L'accès aux soins de santé primaires au Nouveau-Brunswick est depuis longtemps source de préoccupations, et la pandémie de COVID-19 n'a fait qu'accroître l'urgence de trouver des solutions afin que les patients puissent accéder à des soins de qualité en temps opportun. Les professionnels

de la pharmacie jouent un rôle important dans les soins primaires et dans le plan provincial de la santé, cherchant avant tout à offrir des soins de qualité en temps opportun.

L'Ordre continue de collaborer avec le ministère de la Santé, à un rythme accéléré, pour déterminer quels changements seraient les plus profitables aux patients d'après les expériences d'autres provinces et territoires de compétence, et pour les mettre en œuvre. Dans le cadre de cette approche fondée sur des données probantes, trois nouveaux domaines de l'évaluation de patients et prescription par les pharmaciens sont apparus comme prioritaires.

À sa réunion du lundi 14 février, le Conseil a approuvé l'ajout des éléments suivants à l'annexe 2 du *Règlement* :

- Herpès zoster (zona) (Affections mineures)
- Gestion de la contraception (Prescription en cas de maladies évitables)
- Prophylaxie postexposition de la maladie de Lyme * (Prescription en cas de maladies évitables)

Les changements proposés ont été transmis au gouvernement aux fins d'approbation ministérielle et pourraient être traités plus rapidement en vertu de la partie XXXI, « Mesures d'urgence » du *Règlement*. Sous réserve de l'application du paragraphe 31.07 du *Règlement*, les modifications seront aussi présentées à l'Assemblée générale annuelle pour approbation.

Prochaines étapes : Nous continuerons de travailler avec les intervenants du domaine de la pharmacie, y compris le ministère de la Santé, pour poursuivre nos progrès à cet égard et discuter du potentiel calendrier de mise en œuvre. L'Ordre a commencé à cerner des ressources facilitantes dans ces domaines de pratique et à établir un plan de communication qui sera axé sur la diffusion en temps opportun des principaux détails du changement en question, pour appuyer les professionnels de la pharmacie. *La prophylaxie postexposition de la maladie de Lyme exige des travaux plus poussés aux fins d'harmonisation avec les exigences réglementaires extérieures à l'Ordre, et ne sera donc pas appliquée en même temps que les deux autres.

3. Santé publique N.-B. : Vaccins hors province : Corrections du dossier MyHealth

Si votre pharmacie reçoit des questions du public concernant l'ajout des vaccins Covid-19 hors province à leur carnet de vaccination du Nouveau-Brunswick, veuillez demander au patient d'envoyer un courriel à immunizationrecordupdates@gnb.ca avec pour objet "**Vaccination hors province**".

Ce courriel ne doit mentionner que le nom du patient et ses coordonnées. Aucune information personnelle ne doit être envoyée par courriel.

Une fois la demande reçue, un membre de l'équipe de la Santé publique du Nouveau-Brunswick communiquera avec le patient.

4. LifeWorks Bulletin Pulsion février 2022

L'Ordre des pharmaciens du N.-B. et l'Association des pharmaciens du N.-B. ont conjugué leurs efforts pour offrir aux membres le programme LifeWorks, un service bilingue et gratuit de conseils confidentiels pour professionnelles de la pharmacie et leurs familles immédiate. LifeWorks peut aider

à mieux concilier les exigences du travail et de la vie personnelle et à diriger l'énergie vers les choses qui comptent. Communiquez avec un conseiller du programme LifeWorks au 1-877-307-1080. ATS : 1-877- 371-9978 ou www.lifeworks.com.

Bulletin Pulsion février 2022 - Pour un cœur et un esprit en santé

Garder la forme est essentiel pour une bonne santé cardiaque, mais il peut être difficile de rester motivé. La meilleure façon d'intégrer l'exercice à votre routine est d'en faire quelque chose que vous aimez. Découvrez comment rendre l'activité physique plaisante. [[LIEN](#)]

5. Présenter des candidatures en vue de la remise d'un des Prix et distinctions en pharmacie au Nouveau-Brunswick

Célébrer nos réussites

Les prix de la pharmacie du Nouveau-Brunswick constituent une manière de souligner l'exercice professionnel remarquable et de reconnaître les réalisations importantes de nos membres dans le cadre de notre profession. L'incidence des anecdotes communiquées au sujet des lauréats et de ce qui les a amenés à se démarquer comme leaders dans leur profession sont également importants.

Prenez quelques instants pour examiner les prix qui seront offerts en 2022

https://www.nbpharmacists.ca/site/awards?language=fr_FR&.

En parcourant les critères, je suis certain que vous penserez à des personnes qui mériteraient ce prix. Le 31 mars est la date limite de présentation des candidatures.

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF PHARMACISTS | ORDRE DES PHARMACIENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

686 boul. St. George Blvd., Suite/bureau 200 Moncton, N.-B. E1E 2C6

Tel: (506) 857-8957

Toll Free/ Sans frais : 1-800-463-4434

info@nbpharmacists.ca www.nbpharmacists.ca